

- la sensibilisation aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation
- les faits saillants des causes les plus importantes portant sur les droits et titres autochtones et sur des questions de traités (*pertinents pour l'exercice du droit)
- l'étude du document Principles for Conducting Litigation with Indigenous Peoples (principes régissant le règlement des litiges avec les peuples autochtones) rédigé par Jody Wilson-Raybould pour le ministère de la Justice
- veiller à ce que les membres de notre personnel et nos avocats soient informés de l'existence de forums de justice culturellement adaptés, et permettre aux avocats plaidants autochtones de saisir les occasions de plaider devant les tribunaux
- envisager la mise en place d'un programme éducatif annuel coïncidant avec la Journée nationale des populations autochtones ou la Journée du chandail orange

Nous consulterons des professionnels, des Anciens ou des enseignants autochtones au sujet de notre PIR et de notre programme éducatif et nous engagerons des Autochtones pour diriger les ateliers de sensibilisation culturelle des membres de notre personnel.

Nous fournirons une formation dans le but d'améliorer la compréhension de la diversité des cultures, lois, mesures de gouvernance et pratiques autochtones, ainsi que la liste des activités d'autoapprentissage dans notre base de données Absorb.

Examen des politiques de Miller Thomson et adoption de nouvelles politiques

Travailler de concert avec les ressources humaines pour veiller à ce que les politiques de Miller Thomson ne soient pas un obstacle à la participation à des activités culturelles importantes et que les peuples autochtones soient intégrés dans les politiques et programmes de diversité.

Élaborer un protocole culturel à l'échelle du cabinet pour sensibiliser au sens et à l'importance de l'accueil des territoires traditionnels et à leur reconnaissance.

Reconnaissance de la culture autochtone sur les lieux de travail

Démontrer des signes sincères et tangibles de respect sur les lieux de travail en adoptant une «reconnaissance orale des territoires» à mettre en œuvre lorsqu'il y a lieu. Par exemple, envisager l'installation d'une reconnaissance permanente de la terre, par exemple sous forme de plaque commémorative dans les bureaux.

Promouvoir et soutenir les artistes autochtones en établissant une relation avec un marchand d'art ou un collectif d'artistes autochtones locaux ou en demandant à des artistes autochtones de créer des œuvres d'art pour exposition dans les aires communes de votre bureau.

Utiliser de manière appropriée des techniques ou des pratiques autochtones, comme le cercle de discussion ou la cérémonie de purification, le cas échéant, pour les clients.

MILLERTHOMSON.COM



MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS